



L'essentiel & plus encore

L'emploi des salariés agricoles Info stat MSA trimestriel

Bagnole, mai 2014 (prochaine publication en septembre 2014)

Le niveau de l'emploi des salariés agricoles se détériore au 3^e trimestre 2013, essentiellement du fait du décalage des travaux saisonniers

L'emploi des salariés agricoles se détériore au 3^e trimestre 2013 après la phase de stabilisation du trimestre précédent. Cette régression s'explique par le recul de l'emploi en contrats à durée déterminée (CDD), notamment la chute de l'emploi saisonnier, qui connaît un décalage porté vers le 4^e trimestre du fait des retards de cultures. L'emploi permanent est stable et la masse salariale subit un recul inhabituel.

Les points saillants au 3^e trimestre 2013

L'emploi des salariés agricoles est en recul

Le nombre d'heures de travail effectuées par les salariés affiliés au régime agricole est en recul de - 1,1 % par rapport au 3^e trimestre 2012, plus marqué pour les CDD (- 2,7 %) que pour les CDI (- 0,2 %). Ce fléchissement survient à la suite de la phase de stabilisation relevée au trimestre précédent. Le recul est alimenté par la forte régression du nombre de contrats actifs dans le trimestre, - 10,3 %. Celle-ci est uniquement imputable aux contrats à durée déterminée (CDD), - 17,6 %. Alors que le nombre de contrats à durée indéterminée (CDI) est stable.

Ce mouvement baissier se retrouve dans tous les secteurs, particulièrement dans le secteur de la production. A l'été 2013, l'emploi en CDD a été affecté par les mauvaises conditions climatiques du printemps, qui a conduit, d'une part à différer les récoltes et par là même à repousser les embauches de saisonniers dans les secteurs de la production et de la transformation, d'autre part à annuler certains travaux agricoles.

La durée de travail par contrat affiche une forte croissance, avec + 10,4 %, avec 280 heures en moyenne.

L'emploi permanent est en hausse, associé à un turn-over en baisse

L'emploi agricole permanent (emplois présents en fin de trimestre) maintient sa croissance (+ 2,2 %). Ce constat vaut pour l'ensemble des secteurs, excepté celui de la production qui est en recul. L'indice de rotation de l'emploi (proportion de contrats ayant pris fin avant la fin du trimestre) est en baisse (35,0 % contre 43,0 % pour la même période de l'année dernière). Ceci s'explique par le fait que les saisonniers, caractérisés par un fort taux de rotation, sont moins nombreux qu'en 2012.

La masse salariale recule

Conséquence de la forte baisse de l'emploi saisonnier et de la très faible revalorisation du Smic au 1^{er} juillet 2013, la masse salariale décroît (- 0,5 %). Le salaire horaire moyen progresse très légèrement (+ 0,6 %), à un rythme toutefois supérieur à celui du Smic (+ 0,3 %).

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service de Presse

Géraldine Vieuille	01.41.63.72.41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
Les Mercuriales		www.msa.fr
40, rue Jean Jaurès	93547 Bagnole Cedex	1/4

Le recul de l'emploi en production agricole est entièrement imputable à la chute des CDD

Le volume d'heures de travail rémunérées régresse significativement, avec - 2,0 %. La baisse est encore plus marquée pour les emplois en CDD, - 4,1 %, particulièrement pour les emplois de Travailleurs Occasionnels (TODE) : - 12,7 %. A l'inverse, le nombre d'heures des CDI progresse de + 0,2 %.

Le nombre de contrats actifs au cours du trimestre, indicateur de la dynamique de l'emploi, enregistre une chute de - 16,2 %. Cette régression ne concerne que les CDD, - 21,4 %, tandis que l'évolution des CDI reste positive avec + 0,9 %. Parmi les CDD, le nombre de contrats de TODE est en forte chute : - 31,3 %. Ainsi, le recul conjoncturel de l'emploi dans le secteur de la production s'explique essentiellement par la chute du nombre d'embauches en contrats de TODE, qui pèsent pour plus d'un tiers dans le total des contrats. Un recul qui doit être considéré comme ponctuel, car engendré par les conditions climatiques particulières de la saison printemps-été 2013. Le faible ensoleillement a déclenché une baisse de la production agricole, ainsi qu'un décalage des périodes de récolte d'au moins quinze jours.

La durée moyenne des contrats dans ce secteur (215 heures) reste peu élevée, mais s'accroît de + 17,0 % du fait du recul de l'emploi saisonnier. L'évolution est forte pour les CDD, (+ 22,0 %), avec + 27,0 % pour les contrats de TODE. Elle est en baisse pour les CDI, (- 0,7 %).

L'emploi permanent recule du fait d'une baisse des contrats en CDD

Le nombre de contrats actifs à la fin du trimestre, signal de la permanence de l'emploi dans les établissements agricoles, décroît de - 1,0 %. La croissance du nombre d'emplois actifs en fin de trimestre est de + 7,6 % pour les CDI, et de - 8,1 % pour les CDD.

L'indice de rotation des contrats est très élevé, avec une part de 48,6 % de contrats achevés avant la fin du trimestre, reflétant une grande instabilité de l'emploi, due pour partie à la prépondérance de l'emploi saisonnier dans ce secteur. Néanmoins, l'indice diminue en glissement annuel de - 7,9 points. Comme à l'accoutumée, l'indice est plus fort pour les CDD, 63,6 %, que pour les CDI, 10,4 %.

L'évolution de la masse salariale devient négative

Conséquence de la détérioration de l'emploi salarié saisonnier, la masse salariale du secteur de la production recule de - 2,7 %, marquant une nette rupture avec le trimestre précédent (+ 1,6 %). La masse salariale des contrats en CDI progresse de + 2,0 %, tandis que celle des contrats en CDD recule de - 8,3 %. L'évolution du salaire horaire moyen est également négative avec - 0,7 %, de 11,70 € au 3^e trimestre 2012, à 11,61 € ce trimestre. Ce rythme est inférieur à l'évolution du Smic (+ 0,3 %). Le salaire horaire des CDI progresse de + 1,7 % et celui des CDD recule de - 4,3 %.

Le secteur de la Transformation est également impacté par le recul de l'emploi saisonnier

Le volume d'heures de travail est stable ce trimestre. Le volume d'heures en CDD régresse de - 2,6 %, celui en CDI présente une légère progression soit + 0,7 %. Le nombre de contrats actifs dans le trimestre diminue de - 0,4 %, avec une croissance de + 1,0 % pour les CDI, et un recul de - 3,6 % pour les CDD. La durée moyenne des contrats progresse faiblement avec + 0,4 %, soit une moyenne de 383 heures par contrat.

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service de Presse		
Géraldine Vieuille	01.41.63.72.41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
Les Mercuriales		www.msa.fr
40, rue Jean Jaurès	93547 Bagnolet Cedex	2/4

L'emploi permanent est en forte progression

Le nombre de contrats actifs à la fin du trimestre progresse de + 10,2 %. Le nombre de CDI progresse de + 9,7 % et de + 12,0 % pour les CDD.

L'indice de rotation des contrats reste mesuré, avec une part de 16,2 % de contrats achevés avant la fin du trimestre, signal d'une certaine stabilité de l'emploi. De plus, l'indice est en baisse de - 8,0 points ce trimestre. Il demeure remarquablement plus haut pour les CDD, 41,4 %, que pour les CDI, 5,5 %.

La masse salariale et le salaire horaire affichent une forte progression

La masse salariale trimestrielle croît de + 1,7 %. L'évolution de celle des CDI est de + 2,7 %, inversement, celle des CDD recule de - 3,2 %. Le salaire horaire moyen progresse également de + 1,7 %, de 15,25 € à 15,51 €. Ce rythme est supérieur au rythme d'évolution du Smic en glissement annuel (+ 0,3 %). Les CDI voient leur salaire horaire augmenter de + 2,0 % tandis que celui des CDD recule de - 0,7 %.

L'emploi du Tertiaire agricole pourrait entrer dans une phase de stabilisation, voire de recul

L'emploi salarié du tertiaire agricole qui, après le déclin observé depuis deux ans, avait retrouvé le chemin de la croissance au trimestre précédent, est à nouveau en recul. Le volume d'heures de travail régresse de - 0,4 %. A l'inverse des secteurs de la production et de la transformation, le volume d'heures des CDD progresse de + 3,2 %, tandis que celui des CDI recule de - 1,0 %.

Le nombre de contrats actifs suit le même schéma d'évolution, avec une baisse générale de - 0,5 %, composée d'une décroissance de - 1,2 % du nombre de CDI, et d'une progression de + 2,3 % du nombre de CDD, signal d'une éventuelle précarisation de l'emploi dans ce secteur. La durée moyenne des contrats est en quasi-stagnation avec + 0,1 %, et atteint une moyenne de 374 heures par contrat.

L'emploi permanent est en faible progression

L'évolution du nombre de contrats actifs en fin du trimestre est faible, avec une croissance de + 0,7 %. Le nombre de CDI progresse de + 0,1 % et le nombre de CDD de + 4,7 %. L'indice de rotation des contrats est le plus bas au niveau sectoriel, avec une part de 11,5 % de contrats achevés avant la fin du trimestre, reflet d'une grande stabilité de l'emploi. L'indice est significativement plus fort pour les CDD (42,2 %) que pour les CDI (3,7 %).

La masse salariale est en légère croissance

En lien avec le recul de l'emploi, la masse salariale, enregistre une faible évolution, avec un taux de + 0,5 %. La masse salariale des CDI stagne, tandis que celle des CDD progresse de + 6,0 %. Le salaire horaire moyen, croît de + 0,9 %, de 18,04 € à 18,21 €. Pour les CDI, l'évolution est de + 1,0 %, et pour les CDD de + 2,7 %.

Le secteur des « Autres activités » est en légère régression

Le volume d'heures de travail diminue de - 0,4 %. Le recul n'affecte que les CDI avec - 0,6 %, tandis que les heures de travail des CDD sont stables. Le nombre de contrats actifs dans le trimestre régresse avec - 0,5 %. La baisse est de - 0,4 % pour les CDD, et de - 0,6 % pour les CDI. La durée moyenne des contrats évolue faiblement (+ 0,1 % par

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service de Presse		
Géraldine Vieuille	01.41.63.72.41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
Les Mercuriales		www.msa.fr
40, rue Jean Jaurès	93547 Bagnolet Cedex	3/4

rapport au même trimestre de l'année précédente) et correspond à une moyenne de 358 heures par contrat.

L'évolution de l'emploi permanent reste bien orientée

Le nombre de contrats actifs à la fin du trimestre affiche une croissance de + 8,0 %. La progression des CDI est de + 10,1 %, celle des CDD de + 4,0 %. L'indice de rotation des contrats reste modéré avec une part de 22,3 % de contrats achevés avant la fin du trimestre, indicateur d'une relative stabilité de l'emploi. Il est plus fort pour les CDD, 37,5 %, que pour les CDI, 11,6 %.

La masse salariale progresse grâce à la hausse des salaires horaires

La masse salariale progresse de + 0,9 %. La masse salariale des CDI croît de + 0,5 %, et celle des CDD de + 2,1 %. La hausse du salaire horaire moyen dépasse largement l'évolution du Smic (+ 0,3 %) avec un taux de + 1,2 %. Il évolue de 11,30 € à 11,44 € en glissement annuel. Le salaire horaire des CDI croît de + 1,1 % et celui des CDD de + 2,1 %.

Méthodologie :

Les évolutions s'expriment en période comparable de l'année précédente (PCAP). Le terme **d'évolution**, correspond à l'évolution du trimestre T de l'année N par rapport au même trimestre T de l'année N-1.

Définitions:

Emplois dans le trimestre : nombre de contrats de travail ayant donné lieu à une activité d'au moins une journée dans le trimestre, même si celle-ci a débuté ou cessé en cours de trimestre. Si un individu a eu plusieurs contrats actifs dans le trimestre, ceux-ci sont tous comptabilisés quelles que soient leur nature (CDD, CDI) et leur durée (temps plein, temps partiel).

Emplois présents en fin de trimestre : nombre de contrats en cours le dernier jour du trimestre. Les contrats ayant cessé avant la fin du trimestre, ne sont pas comptés. Si un individu a plusieurs contrats actifs en fin de trimestre, ceux-ci sont tous comptés.

Indice de rotation des contrats : ((nombre de contrats actifs au cours du trimestre - nombre de contrats présents en fin de trimestre) / (nombre de contrats actifs au cours du trimestre)). Plus l'indice est proche de 0 et plus l'emploi est considéré comme stable.

Nombre d'heures de travail rémunérées : nombre d'heures ayant donné lieu au paiement d'un salaire. Pour les emplois en CDI, ce volume d'heures inclut les congés payés. Pour les emplois en CDD, le nombre d'heures rémunérées correspond au nombre d'heures travaillées. Dans les deux cas, les heures supplémentaires sont incluses dans le nombre total d'heures rémunérées.

Masse salariale : montants de rémunération brute sur lesquels sont assises les cotisations sociales. La masse salariale est composée de la rémunération nette et des cotisations légales et conventionnelles de la part ouvrière.

TODE : contrats de travail avec allègements de cotisations patronales au titre des mesures en faveur de l'emploi de travailleurs occasionnels (TO) et de demandeurs d'emplois (DE).

Production agricole : activités de production, d'élevage et d'exploitation du bois. Activités exercées par les entreprises de travaux agricoles, les gardes-chasse, les gardes-pêche et les organismes de remplacement et de travail temporaire.

Transformation : transformation de produits agricoles effectuée par des entreprises à statut coopératif, ainsi que les scieries fixes.

Tertiaire : tertiaire lié au monde agricole. Le régime de protection sociale des salariés des professions agricoles est applicable aux salariés mentionnés à l'article L722.20 du code rural.

Autres activités : autre nature d'activité axée sur le service à la personne (paysagisme, services à la personne, jardinage, enseignement, entraînement et dressage des chevaux ...).

CDD : Contrats à Durée Déterminée. **CDI** : Contrats à Durée Indéterminée.

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service de Presse		
Géraldine Vieuille	01.41.63.72.41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
Les Mercuriales		www.msa.fr
40, rue Jean Jaurès	93547 Bagnolet Cedex	4/4